IS N° T2020-19

La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de l'entreprise BOUYGUES Energies et services du 09/06/2020,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable , ces derniers nécessitent le rétrécissement de la chaussée, la route barrée et l'interdiction de stationner .

ARRETE

Article 1er : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : Rue de la Digue à La Wantzenau.

Nature des travaux : travaux d'assainissement et d'eau potable.

Date des travaux : 22 juin 2020 jusqu'au 24 juillet 2020.

Directives : Rétrécissement de la chaussée
Route barrée (les riverains pourront sortir en passant par le chemin qui donne sur la rue des Morilles)

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 30km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux Bouygues Energies et services.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. Serge ROSIN
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 9 juin 2020
Le Maire
Michèle KANNENGIESER

MAIRIE DE LA WANTZENAU (Bas-Rhin)

Mairie de La Wantzenau
11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50
Courriel : info@la-wantzenau.fr
Site Internet : www.la-wantzenau.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.

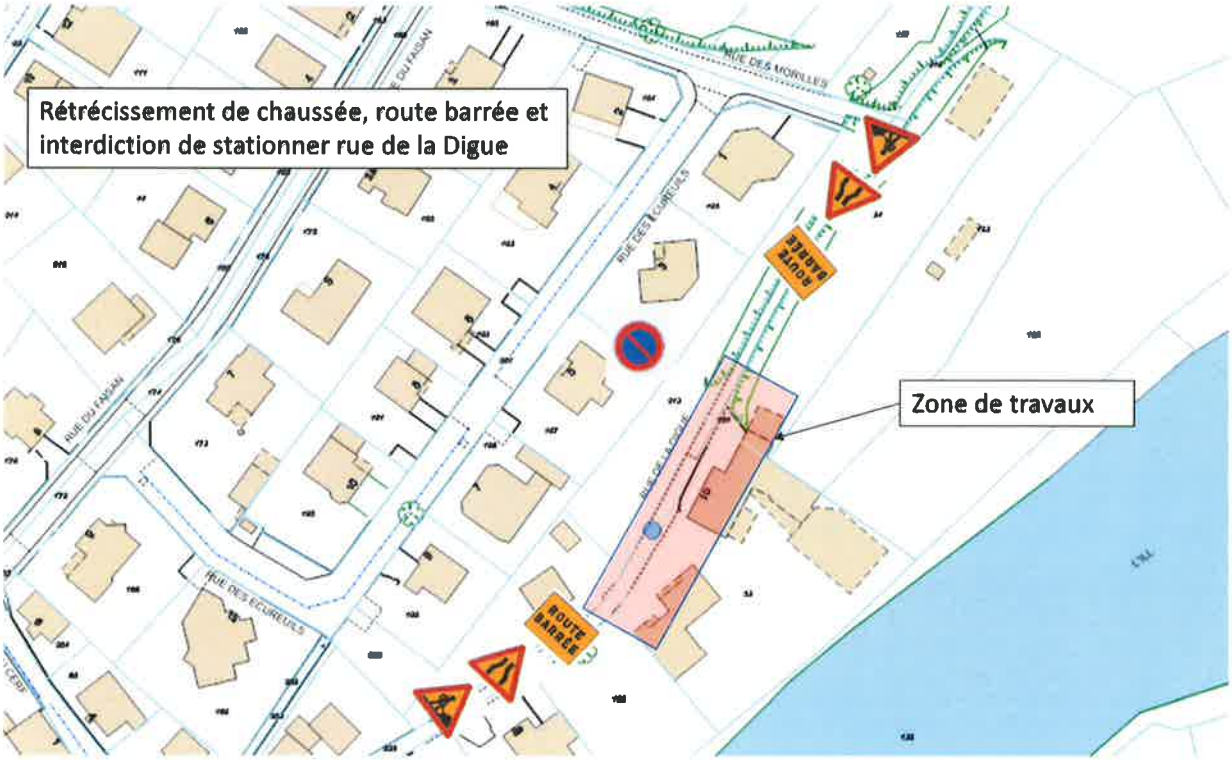
Rétrécissement de chaussée, route barrée et interdiction de stationner rue de la Digue
Zone de travaux
RUE DES MORILLES
RUE DES ECUREUILS
RUE DU FAISAN
ROUTE BARRÉE
ROUTE BARRÉE